

ASSOCIATION REGIONALE LA GRUYERE

ASSEMBLEE DES DELEGUES

Procès-verbal no 71
de l'Assemblée des délégués consultée le 4 juin 2020 par voie circulaire

En raison de la pandémie de Covid-19, le Comité de direction a décidé, lors de sa séance du 7 mai 2020, de tenir une Assemblée des délégués **par voie circulaire**.

Le 14 mai 2020, il a :

- convoqué les délégués pour une Assemblée par voie circulaire
 - adressé aux Conseils communaux et aux membres du Comité de direction, l'ordre du jour ci-dessous ainsi que les annexes
 - informé la presse de la tenue d'une Assemblée par voie circulaire
 - fait paraître dans la Feuille officielle du 22 mai 2020, la publication de cette Assemblée des délégués par voie circulaire
 - impari aux délégués et Conseils communaux gruériens, un délai au 4 juin 2020 pour retourner, par écrit et par courrier postal, le bulletin de vote remis aux communes, dont un exemplaire neutre est joint au présent procès-verbal
-

Ordre du jour

1. Dérogation aux statuts – Renoncement à la tenue d'une Assemblée présente
 - 1.1 Approbation
 2. Approbation du procès-verbal no 70 de l'Assemblée du 21 novembre 2019
 3. Rapport d'activités et comptes 2019
 - 3.1 Approbation du rapport d'activités 2019
 - 3.2 Approbation des comptes 2019
 - 3.3 Approbation du rapport de l'organe de révision
 4. Election
 - 4.1 au sein du Comité de direction
 5. Divers
-

Le 16 juin 2020, la Commission de réflexion s'est réunie et a pris connaissance des résultats de la votation par voie de circulaire et les a validés selon le tableau ci-dessous.



association
régionale
la gruyère

Assemblée des délégués de printemps par voie circulaire
VALIDATION des résultats de la votation par voie circulaire dont le délai a été fixé au 4 juin 2020

Communes	Points de l'ordre du jour soumis à votation, selon convocation et annexes envoyées aux délégués et aux communes le 14 mai 2020												4.1 Election au sein du Comité de direction					
	1.1 Approbation dérogation aux statuts			2. Approbation Procès-verbal no 70 du 21.11.2019			3.1 Approbation du Rapport d'activités 2019			3.2 Approbation des comptes 2019			3.3 Approbation du rapport de l'organe de révision			4.1 Election au sein du Comité de direction		
	OUI	NON	Abstention	OUI	NON	Abstention	OUI	NON	Abstention	OUI	NON	Abstention	OUI	NON	Abstention	OUI	NON	Abstention
Bas-Intyamon	1			1			1			1			1			1		
Botterens	1			1			1			1			1			1		
Broc	1			1			1			1			1			1		
Bulle	1			1			1			1			1			1		
Châtel-sur-Montsalvens	1			1			1			1			1			1		
Corbières	1			1			1			1			1			1		
Crésuz	1			1			1			1			1			1		
Echarlens	1			1			1			1			1			1		
Grandvillard	1			1			1			1			1			1		
Gruyères	1			1			1			1			1			1		
Hauteville	1			1			1			1			1			1		
Haul-Intyamon	1			1			1			1			1			1		
Juin	1			1			1			1			1			1		
La Roche	1			1			1			1			1			1		
Le Pâquier	1			1			1			1			1			1		
Marsens	1			1			1			1			-		1	1		
Morlon	1			1			1			1			1			1		
Pont-en-Ogoz	1			1			1			1			1			1		
Pont-la-Ville	1			1			1			1			1			1		
Riaz	1			1			1			1			1			1		
Sâles	1			1			1			1			1			1		
Sorens	1			1			1			1			1			1		
Val-de-Charmey	1			1			1			1			1			1		
Vaulruz	1			1			1			1			1			1		
Vuadens	1			1			1			1			1			1		
TOTAL	25	0	0	25	0	0	25	0	0	25	0	0	24	0	1	25	0	0

Votes validés, le 16 juin 2020 par la Commission de réflexion, soit par les membres présents suivants :

Patrice Borcard
Président de l'ARG

Signature:

Nadine Gobet
Secrétaire régionale de l'ARG

Signature:

Olivier Pharaïsa
Membre de la Commission

Signature:

Jean-Marc Piguet
Membre de la Commission

Signature:

Marie-France Roth Pasquier
Membre de la Commission

Signature:

Page 1

Le présent procès-verbal sera approuvé par l'Assemblée des délégués d'automne 2020.

Association Régionale la Gruyère

Le Président :

Patrice Borcard, Préfet

La Secrétaire régionale :

Nadine Gobet

Bulle, le 20 juin 2020

Distribution : - Mmes et MM. les délégués

- Conseils communaux
- Comité de direction

Annexe : - bulletin de vote neutre